



AVIS DE COURSE

WASZP CUP Marseille



ATSCAF Voile
11 et 12 Octobre 2025
Marseille, Pointe rouge

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents(es) et aux accompagnateurs(trices) de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - les règlements fédéraux

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles après 9h le 11 octobre 2025 au bureau de l'atscaf.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique au plus tard le 6 Octobre sur le site "racehub" de l'événement :
<https://racehub.waszp.com/eventdetail/531>

3 COMMUNICATION

- 3.1 Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la classe **WASZP** ayant acquitté leur adhésion 2025 à leur classe française respective. Pour les coureurs étrangers, ils doivent avoir acquitté leur adhésion 2025 à la classe de leur pays respectif ou de la classe internationale.
- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :
 - 4.2.1 Pour le coureur :
 - a Pour chaque concurrent majeur, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
 - Pour chaque concurrent mineur, la licence Club FFVoile mention "compétition" valide
 - b Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
 - 4.2.2 Pour le bateau :
 - le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- 4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire jusqu'au 10 Octobre 2025 en remplissant le formulaire d'inscription sur le site de l'atscaf.
- 4.4 Les bateaux peuvent s'inscrire et payer les droits d'admission en ligne sur le site de l'atscaf : www.atscaf-voile.fr

- 4.5** Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROITS A PAYER

- 5.1** Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription
<i>Waszp</i>	<i>60€ majeurs et 50€ pour les mineurs</i>

Sont inclus les droits requis pour courir et le pot de bienvenue le samedi 11 octobre.

6 PUBLICITE

- 6.1** L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de FF Voile.

7 PROGRAMME

- 7.1** Confirmation d'inscription :

Date	De	A
11 octobre 2025	9 H	12 H

- 7.2** Jours de course :

Dates	Briefing	1 ^{er} signal d'avertissement possible
11 octobre	12h30	13h30
12 octobre	9h30	10h30

- 7.3** Nombre de courses : mini 1 par jour.

- 7.4** L'heure du 1^{er} signal d'avertissement de la première course est prévue à 13h30 le 11 octobre.

- 7.5** Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16h.

8 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.

9 LIEU

Rade Sud Marseille, départ pointe rouge

10 LES PARCOURS

Les parcours de type construits seront décrits dans les IC.

11 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour la classe *WASZP*, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

12 CLASSEMENT

12.1 Le système de classement est le système de l'annexe A

12.2 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.

12.3 a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

13 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

[DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par le pavillon ATSCAF.

14 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

15 PROTECTION DES DONNÉES

15.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

15.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

16 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

17 PRIX

Des prix seront distribués.

18 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter l'Atscaf au 04 91 25 14 58,

Ou sur le site <https://www.atscaf-voile.fr>

Pour toute venue avant la régates, merci de prévenir le club au préalable.